

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 2

Artikel: L'allure en flexion
Autor: Nicolet
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la seconde, tout au plus 2 obusiers, et encore faut-il faire entrer en ligne de compte la moindre étendue de la zone battue. Il y a donc lieu de préférer, pour les canons, la casemate cuirassée ; pour les obusiers, la coupole à rotation.

Renonce-t-on au tir direct, on pourra placer également des obusiers dans des batteries ouvertes sous des abris à shrapnels. On n'emploiera que rarement, par contre, la tour cuirassée pour des canons longs et, avant tout, dans des forts cuirassés d'unité bien situés, avec vue étendue, et champ de tir illimité.

(A suivre.)

L'ALLURE EN FLEXION

Les figures que nous publions ici auraient dû accompagner l'article : « *L'allure en flexion* », paru dans le numéro de janvier ; les clichés nous sont malheureusement parvenus trop tard. Il nous a paru toutefois qu'il y avait intérêt à les reproduire.

Il n'est pas nécessaire d'accompagner les figures d'un commentaire ; il faut dire toutefois que ce ne sont pas des figures théoriques, construites pour donner un corps au texte et rendre sensible, par un moyen graphique, la pensée de l'auteur. Elles sont tirées de séries d'épreuves chronophotographiques ayant servi à étudier le mécanisme de l'allure en flexion et de l'allure en extension. Groupées deux par deux, elles représentent chaque fois le même moment de la marche ou de la course, en flexion et en extension, de manière à permettre la comparaison des deux modes de progression. Elles pourront aussi guider, à défaut d'instructeur, celui qui voudrait faire l'expérience du mode de progression en flexion.

Nous devons la communication des clichés de ces figures à l'obligeance du Dr Regnault, un des auteurs du volume « *Comment on marche* », et de l'éditeur, Henri Charles-Lavauzelle.

FIG. 2



Course en extension. — Le corps est en l'air et privé de point d'appui, le pied droit va retomber sur le sol.

FIG. 1



Course en flexion. — Le corps est en l'air et privé de point d'appui, le pied droit va retomber sur le sol.

FIG. 4



Course en extension ou de vitesse. — Le corps prend point d'appui sur le pied droit, le membre gauche se porte en avant.

FIG. 3



Course en flexion ou de fond. — Le corps prend point d'appui sur le pied droit, le membre gauche se porte en avant.

FIG. 5



Marche en flexion. — Le pied droit se pose sur le sol.

FIG. 6



Marche ordinaire. — Le pied droit se pose sur le sol.

* * *

Un de nos abonnés de France nous communique, sur le même sujet, les réflexions suivantes :

« L'article de M. le colonel-brigadier Nicolet, dans votre livraison de janvier, m'a remis en mémoire un problème qui préoccupe beaucoup l'infanterie française : Faut-il marcher au pas ? En d'autres termes, s'astreignant à l'obligation d'un certain rythme, y gagne-t-on de moins se fatiguer ?

A défaut d'une étude expérimentale de la question, qu'il conviendrait que fissent les laboratoires de physiologie, les opinions des hommes du métier sont très contradictoires.

Sur un phénomène connexe, qui est l'influence de la musique sur la marche, l'accord règne, au contraire, encore que l'explication théorique qu'on en donne laisse à désirer. Je parle de celle qu'a donnée Gratiolet en son traité de *la Physiologie et des mouvements d'expression* (§ LXXII). Je ne connais que celle-là :

L'habitude seule nous empêche d'admirer cette harmonie merveilleuse qui enchaîne des milliers d'hommes, leur inspire une volonté commune, les anime d'un même mouvement, quand les sons d'une marche guerrière se font entendre. Chez tous les peuples du monde, les sons cadencés règlent le mouvement

de la danse et les évolutions des troupes armées. Ces sons éveillent à la fois l'action et la règlent victorieusement, et leur puissance est telle que des gens d'intelligence, qui se piquent d'être maîtres d'eux-mêmes, s'appliquent vainement à ne point céder à leur impulsion dominatrice.

Ce prodige, cette merveille que la philosophie et la poésie ont tour à tour célébrée, n'échappent point à l'analyse de la physiologie rationnelle.

Nous partirons, dans nos explications, d'un fait simple et facile à constater.

Supposons un homme plongé dans une préoccupation profonde, et dans ce moment étranger aux choses extérieures. Qu'un son éclatant et subit se fasse entendre ; éveillé soudainement, il se dresse et demeure fixé dans un état plus ou moins marqué d'extension et de roideur.

De ce fait, que démontrent l'observation et l'expérience, résultent deux conséquences immédiates :

1^o Le son est une cause d'excitation ; il arrache subitement l'organisme au repos.

2^o Le son est fixant, si je puis ainsi dire : il détermine une sorte d'extension générale. Or, dans ce mouvement, en même temps que la tête s'élève, la jambe s'allonge ; de là, une tendance naturelle à frapper la terre du pied.

Ces choses étant posées, supposons que des sons se succèdent à intervalles égaux. A chaque émission nouvelle du son, la tendance au mouvement sera de nouveau excitée, le corps se dressera, le pied pressera sur la terre.

Or, ce qui a lieu dans un homme se produira également dans un autre homme ; ainsi dix hommes, cent hommes, mille hommes, réunis en un même lieu, ressentiront l'excitation au même instant ; ils se redresseront à la fois, tous à la fois frapperont du pied la terre. Si donc ces bruits cadencés se produisent pendant le mouvement de la marche, la marche sera réglée : toute cette foule semblera n'avoir plus qu'un seul corps et qu'une âme, et c'est dans ce sens qu'on a pu dire, avec beaucoup de justesse : un corps de troupe, un corps d'armée. Ainsi, toute une armée sous l'influence de ces sons, ou de ces bruits, s'avance d'un même pas.

» Malgré la haute et légitime autorité dont jouit celui qui l'a produite, cette explication me paraît peu satisfaisante. Le redressement violent et la contraction musculaire qu'il a observés dérivent de la surprise. Il a pris un homme que ses préoccupations distraient du monde extérieur. Un fait soudain vient le tirer de sa rêverie. Aussitôt il se « rassemble » et se met sur le qui-vive. Elle éprouve un sursaut analogue, la sentinelle qui sommeille la nuit et qui, tout à coup, croit apercevoir dans l'ombre une forme inconnue et mouvante. Voyez, au contraire, les auditeurs d'un concert qui suivent de l'œil la baguette du chef d'orchestre, ils ne sourcillent pas aux premiers accords, parce qu'ils les attendent. Le fait qui sert de base à l'argumentation de Gratiolet n'a donc aucun rapport avec la sensation auditive ; la surprise éprouvée, d'ailleurs, ne se renouvelle pas, et la tendance au mouvement n'est pas concomitante de chaque émission de son.

» Est-il exact d'affirmer, d'autre part, qu'il soit dans la nature de l'homme de se régler sur la musique et de marcher au pas ? N'y faut-il point un apprentissage ? N'est-ce pas le résultat d'un dressage qui est même quelquefois malaisé ? Deux chevaux d'un même attelage marchent-ils le même

pas? Les porteurs sauvages dans les expéditions s'astreignent-ils à la règle de poser tous ensemble le pied à terre au même instant, et le même pied? Ne savons-nous pas que, pendant des siècles, l'usage s'est perdu de s'y conformer, et qu'aucun instinct ne l'a fait retrouver? En ses *Réveries*, le maréchal de Saxe dit (*De la manière de former les troupes pour le combat*) que, pour remédier au désordre, il y a un moyen « bien simple, » puisque la nature nous le dicte. Le dirai-je, ce grand mot, en quoi consiste » tout le secret de l'art, et qui va sans doute paraître ridicule? Faites-les » marcher en cadence. Voilà tout le secret, et c'est le pas militaire des » Romains. C'est pourquoi les marches sont instituées, et pourquoi l'on bat » la caisse : c'est ce que personne ne sait, et dont personne ne s'avise. »

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

La réorganisation militaire en Grèce. — Le règlement d'habillement et l'ordonnance sur l'équipement des officiers. — Le tableau des écoles militaires. — Promotions, transferts de commandements, libération de service. — Marches. — Reconnaissances.

Est-ce sortir du cadre de la Chronique suisse, de signaler une curieuse correspondance adressée d'Athènes à la *Gazette de Lausanne* (n° 15 du 19 janvier 1900) et traitant de la réorganisation militaire de la Grèce? Retraçant les phases de cette question depuis la guerre de 1897, l'auteur expose que l'idée fut plusieurs fois émise de réorganiser l'armée hellénique sur le modèle de l'armée suisse, avec le concours d'officiers suisses, et que cette idée avait réuni de nombreuses adhésions; un des chefs de l'opposition, M. Carapanos, ancien ministre, l'avait fait figurer sur son programme électoral. « D'autres hommes politiques, dit le correspondant de la *Gazette*, des plus sérieux, partagent cette idée avec une conviction raisonnée et profonde. Ils prennent surtout en considération la ressemblance des conditions en Grèce et en Suisse, et ils estiment que l'organisation d'une nombreuse milice, bien instruite, avec un noyau permanent comme point d'appui, est ce qui conviendrait le mieux aux conditions actuelles de la Grèce. »